

DÉPARTEMENT

Saône et Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE DEMIGNY 71150

Date : 10 avril 2025

Séance du 10 avril 2025

Numéro : 17/2025

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 12

Absents excusés : 5

Absents non excusés : 2

Retard : 0

Pouvoirs : 2

Pris part à la délibération : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à Dix-neuf heures et zéro minute,
Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Christiane DEBATTY,
Florence BOURNAT-GALVAING, Claudie JOBARD, Mme Manon JOLIVET, Mrs
Daniel SUBIRANIN, Gérald NEVORET, François MAUCHAND, Guy CONON,
Christophe JACQUEMARD.

Absents excusés : Ms. José DE SOUSA, Patrick CHARLES, Jean-François
SIRANDRÉ, Mickaël PAVAT, Mme Pascale PERIER.

Absents non excusés : Mrs Jean-Baptiste COUTACHOT, Laurent VAN ASSEL.

Pouvoirs : José DE SOUSA a donné pouvoir à Marie-Claire DILLY
Patrick CHARLES a donné pouvoir à Guy CONON

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

DATE DE LA CONVOCATION

31/03/2025

DATE D’AFFICHAGE

14/04/2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 071-217101708-20250410-17_2025-DE



OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Affaires générales- FSL

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que par lettre en date du **19 février 2025**, le **Président du CD 71** sollicite la commune pour son engagement financier dans le Fonds Solidarité Logement, qui est susceptible de bénéficier aux habitants de la commune.

La participation est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune (**0,35€/habitant**).

La vocation du FSL s'inscrit dans le cadre du PDALHPD Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et a pour objectif d'aider les personnes et les familles à accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir, alors qu'ils éprouvent des difficultés particulières en raison, notamment, de l'inadaptation de leurs ressources, de leurs conditions d'existence ou parce qu'ils sont confrontés à un cumul de difficultés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **PARTICIPE** au financement du FSL pour l'année 2025.

POUR EXECUTION CONFORME,
Certifié Exécutoire,
La Maire, Marie-Claire DILLY.